

Vente spéciale de l'Agrasc

Le 18 décembre 2025 à Dijon

Rappel des principales conditions générales de vente

Vente

Les ventes du Domaine sont organisées selon les modalités décrites dans le Cahier des clauses administratives générales et les Conditions générales de vente disponibles sur le site internet des ventes du Domaine encheres-domaine.gouv.fr ou auprès du commissariat aux ventes.

Vente le jeudi 18 décembre 2025 à partir de 13h30

Salle Devosge
5-7 rue Devosge
21 000 Dijon

Exposition des lots le jeudi 18 décembre 2025 de 9h30 à 12h.

La vente sera diffusée en direct sur internet sur les plateformes Drouot.com et Moniteurdesventes.com.

Attention ! Pour enchérir sur internet pensez bien à créer votre compte sur les plateformes Drouot.com et Moniteurdesventes.com au moins 24h avant la vente puis à vous inscrire à la vente.

La vente est réalisée aux enchères verbales ou par voie électronique et au comptant.

Les lots sont adjugés au profit de l'enchérisseur le plus offrant.

L'acheteur doit être muni de tout justificatif de son identité et, le cas échéant, de son activité professionnelle (extrait Kbis de moins d'un an).

Les descriptions et les photos sont données à titre indicatif ; elles ne sont pas contractuelles.

Elles appellent donc à être vérifiées par l'acquéreur. Celui-ci doit s'informer de l'état du bien, il lui appartient de le visiter ou de prendre tous les renseignements nécessaires si la visite n'est pas possible. S'il n'a pas accompli les diligences habituelles et normales, il ne pourra être reproché au vendeur de ne pas l'avoir informé.

Pour l'ensemble des lots, les indications données engagent la responsabilité des experts.

Expertise bijoux : cabinet Saretec
07 48 10 97 38
adechappedelaine@saretec.com

Expertise mode et maroquinerie : Clara Phily-Pichon
06 67 88 09 79

claraphilypichon.expert@gmail.com

Expertise montres : Ader Watches
06 48 03 58 79
contact@aderwatches.com

Frais de vente

L'adjudicataire paiera le prix principal de l'adjudication augmenté des frais.
Pour les lots mis aux enchères, les frais de la taxe domaniale forfaitaire s'élèvent à 11 %.
Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant le paiement de l'intégralité des sommes dues.

Enchères automatiques

Aucun ordre d'achat ne sera accepté.

Toutefois, si vous ne pouvez pas assister physiquement à la vente ni au live diffusé sur Drouot.com ou Moniteurdesventes.com, il vous est possible de déposer des enchères automatiques.

Une enchère automatique est le montant maximal qu'un enchérisseur est disposé à payer pour le lot. Il n'est pas transmis au commissaire aux ventes du Domaine. Les plateformes Drouot.com ou Moniteurdesventes.com enchérissent pour le compte de l'enchérisseur au fur et à mesure du déroulé des enchères comme s'il était en salle.

Pour être retenues, les enchères automatiques doivent être accompagnées d'un dépôt d'empreinte de carte bancaire pour un montant égal à 10 % du total de vos enchères.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique "Conditions pour enchérir".

Enchères par téléphone

Un nombre restreint de lignes sera ouvert.

Toute demande doit être adressée au commissariat aux ventes de Dijon à l'adresse mail : cav021.dnid@dgfip.finances.gouv.fr

Nous vous invitons à privilégier les enchères sur Drouot.com ou Moniteurdesventes.com (pas de frais supplémentaires).

Conditions pour enchérir

Tout acheteur (personne physique ou morale) ou bénéficiaire d'une procuration doit pouvoir justifier de son identité au moyen d'une pièce d'identité avec photo et, pour les professionnels, d'un extrait Kbis (ou équivalent) de moins d'un an.

La principale activité mentionnée dans l'extrait Kbis détermine la nature des lots pour lesquels le professionnel pourra enchérir lorsque les lots sont réservés aux professionnels.

Vente en direct sur Internet

Vous pouvez suivre la vente et porter des enchères par voie électronique en respectant la procédure préalable d'inscription et d'authentification ainsi que l'ensemble des conditions générales d'utilisation.

La vente en salle sera retransmise en direct sur les plateformes de vente Drouot.com et Moniteurdesventes.com.

La participation à la vente en direct sur Internet est soumise à une procédure de création de compte sur la plateforme Drouot.com ou Moniteurdesventes.com. au préalable puis à celle de l'inscription à la vente.

Pour valider votre inscription puis enchérir, vous devez directement déposer, à compter du 17 décembre 2025, une caution bancaire à hauteur de 10 % du montant total de vos enchères.

L'adresse électronique fournie lors de l'inscription sera utilisée pour l'envoi des différents échanges et documents de vente (avis de paiement, bordereau d'achat, autorisation d'enlèvement).

Conditions de paiement

Paiement du prix

Le jour de la vente, les lots adjugés jusqu'à 300 € doivent être réglés en totalité.

Au-delà, en l'absence de paiement total, il est exigé un acompte de 10 % du prix et le paiement du prix de vente devra avoir lieu au plus tard le 8^e jour suivant la vente et avant enlèvement des lots.

Le manquement à l'une de ces obligations entraînera la résolution de la vente. L'acompte sera conservé.

Conditions spécifiques aux ventes en direct sur Internet

Paiement comptant jusqu'à 300 € (par lot). Pour ceux supérieurs à 300 €, un acompte de 10 % du prix devra être versé le jour de la vente.

Lors de l'inscription, l'internaute doit saisir sa carte bancaire pour une transaction 3DSecure non débitée de 2 euros. Pour sécuriser la transaction, une provision équivalente à 10 % du montant prévisionnel des achats sera à saisir. La totalité de la somme laissée en provision sera prélevée le soir de la vente dans la limite du montant total dû à titre d'acompte.

Il vous appartiendra de régler le solde sous 8 jours. Un courriel de la régie vous confirmera le montant dû.

Après paiement total du prix de vente, une facture, une situation de paiement et une autorisation d'enlèvement vous seront remis.

Modes de paiement

Les paiements en espèces et en chèque ne sont pas acceptés.

Lors de la vente, le paiement s'effectuera :

*sur place :

– par carte bancaire : il est conseillé aux acheteurs de faire déplafonner, le cas échéant, leur carte auprès de leur établissement bancaire

*en ligne pour les internautes inscrits à la vente en direct :

– par carte bancaire sur les plateformes de vente Drouot.com ou Moniteurdesventes.com.

À compter du lendemain de la vente et dans les 8 jours qui suivent :

– par virement : les acquéreurs doivent tenir compte du délai de traitement des virements internationaux pour respecter le délai de paiement de 8 jours

- par carte bancaire sur les plateformes de vente Drouot.com ou Moniteurdesventes.com. (via le lien transmis par le régisseur du commissariat aux ventes de Dijon)

Conditions d'enlèvement et d'astreinte

Les ventes domaniales sont effectuées sans garantie.

L'acquéreur, en contractant, accepte de prendre les matériels ou marchandises en l'état dans leur lieu de stockage.

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état de la plupart des biens mis en vente.

Une fois l'adjudication prononcée, il ne sera admis aucune réclamation sur l'état des biens.

À défaut d'indication particulière, le délai imparti à l'acquéreur pour procéder à l'enlèvement des objets vendus ne peut excéder 20 jours à compter du jour de l'adjudication. Le manquement à cette obligation entraînera la résolution de la vente. Le paiement sera conservé.

– Retrait des biens **exclusivement sur rendez-vous**.

Il convient de contacter préalablement le commissariat aux ventes par courriel :
cav021.dnid@dgfip.finances.gouv.fr

ATTENTION : aucune aide matérielle ou humaine ne sera apportée lors du retrait des marchandises dans nos locaux.

L'enlèvement s'effectue après paiement total et sur présentation du bon d'enlèvement et d'une pièce d'identité.

Pour tous les biens, aucun enlèvement ne sera possible les samedi et dimanche.

Le Domaine ne procède à aucun emballage ni expédition, vous pouvez contacter les sociétés suivantes ou toute autre société de votre choix.

Attention ! L'adjudicataire doit impérativement informer par courriel le commissariat aux ventes (cav021.dnid@dgfip.finances.gouv.fr) du choix du transporteur en joignant à cet envoi le bon d'enlèvement et la procuration faite au transporteur.

MAILBOXES
03 73 55 05 41
mbe2658@mbefrance.fr

ENCHERES EXPEDITIONS
06 35 60 73 60
contact@encheres-expeditions.fr